

## INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES

(garderies matin, midi et soir, études surveillées, restaurant scolaire)

Du 18 juillet au 23 août 2023



### En ligne, via le portail Famille

#### Pour les familles disposant déjà d'un compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : [ville-mably.fr](http://ville-mably.fr)

#### Pour les familles n'ayant pas de compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : [ville-mably.fr](http://ville-mably.fr)
- Téléchargez le formulaire dans l'onglet « Documents »
- Le compléter et l'envoyer par mail à : [serviceaffairescolaires@ville-mably.fr](mailto:serviceaffairescolaires@ville-mably.fr) ou par courrier à : Mairie de Mably, 5 rue du parc - 42300 Mably accompagné des pièces justificatives

### ou en mairie

#### Uniquement sur rendez-vous, auprès du service Affaires Scolaires :

04 77 44 21 90

- le lundi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
- le mardi : de 8h45 à 12h
- le jeudi : de 13h30 à 16h30



### PIÈCES A FOURNIR

#### • Restauration scolaire :

- Attestation Quotient Familial (-3 mois) ou pour les familles non allocataire de la CAF : avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) de chacun des membres du foyer.
- Justificatif de domicile (-3 mois).

Attention : les familles qui ne fournissent pas les pièces obligatoires au calcul de leur tarif, se verront appliquer le tarif maximum de 6,73€.

#### • Pour les garderies :

- Attestation de travail (-3 mois) du ou des responsable(s) de l'enfant.

#### • En cas de séparation ou de divorce :

- Jugement mentionnant les conditions de garde.

